

## MUNICIPALITÉ DE STOKE

### PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE ORDINAIRE Du lundi 4 mars 2019 à 19 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
  - 5.1 Demande d'appui – Nature Cantons de l'Est et Monts Stoke
  - 5.2 Demande d'aide financière – APLS végétalisation des berges
  - 5.3 Demande d'aide financière – Centre de loisirs de Notre-Dame des Mères
6. Comités et dossiers à traiter
  - 6.1 Administration et finances
  - 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement
    - 6.2.1 Appui à une demande CPTAQ – Lot 5 287 197
    - 6.2.2 Appui à une demande CPTAQ – Lot 3 101 701
    - 6.2.3 Renouvellement adhésion Cogesaf
  - 6.3 Culture
  - 6.4 Immobilisation et bâtiments
    - 6.4.1 Aide financière- Fonds AgriEsprit de FAC
    - 6.4.2 Achat matériel informatique
    - 6.4.3 Installation d'une porte dans la porte de garage – Centre communautaire.
    - 6.4.4 Prévention parasitaire – immeubles municipaux
  - 6.5 Loisirs
    - 6.5.1 Demande aide financière – Fête des bénévoles
  - 6.6 Ressources humaines
    - 6.6.1 Formation inspecteur urbanisme
    - 6.6.2 Congrès COMAQ inspecteur urbanisme
    - 6.6.3 Heures estivales Directeur des travaux publics
    - 6.6.4 Convention collective – Service incendie de Stoke pompiers à temps partiel
  - 6.7 Sécurité publique
    - 6.7.1 Nominations Service incendie de Stoke
    - 6.7.2 Achat vêtements - Service incendie de Stoke
  - 6.8 Voirie
    - 6.8.1 Réparation fardier
    - 6.8.2 Achat d'une plaque vibrante
    - 6.8.3 Utilisation de la ristourne pour projet SST
7. Remise des rapports des officiers municipaux.
8. Trésorerie et finances
  - 8.1 État prévisionnel de la situation
  - 8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles
9. Autres sujets
10. Avis de motion
11. Règlements
  - 11.1 Adoption Règlement 554 fixant le traitement des élus municipaux aux fins d'ABROGER les règlements numéro 510 et 517
12. Invitations
  - 12.1 Invitation Souper bénéfice l'Envol – Aube lumière
13. Varia
14. Période de questions
15. Clôture et levée de l'assemblée

«On rencontre sa destinée souvent par des chemins qu'on prend pour l'éviter»

*Jean de la Fontaine*

N° 2346

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le **lundi 4 mars à 19h.**

Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères Lucie Gauthier et Mélissa Théberge, les conseillers Steeves Mathieu, Daniel Dodier, Mario Carrier.

Est absent : le conseiller Sylvain Chabot

La séance est présidée par le maire et Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente et agit comme secrétaire.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-054

**D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.**

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées**

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2019-055

**D'adopter le procès-verbal du 4 février 2019 tel que rédigé.**

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **3. Correspondance**

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1er et le 28 février 2019.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

### **4. Période de questions**

Plusieurs questions sont adressées au conseil.

### **5. Demandes écrites ou verbales**

5.1 Demande d'appui – Nature Cantons de l'Est et Monts Stoke

ATTENDU QUE Nature Cantons de l'est mène en 2019 un inventaire des salamandres dans les cours d'eau.

ATTENDU QUE la municipalité de Stoke reconnaît l'importance des travaux de l'organisme dans les Monts Stoke.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-056

**D'accepter que Nature Cantons de l'est mentionne l'appui moral de la municipalité dans ses communications.**

**D'encourager la population à collaborer à l'étude en permettant aux équipes d'inventaire de parcourir les cours d'eau.**

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

5.2 Demande d'aide financière – APLS végétalisation des berges

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2019-057

DE verser 125\$ l'APLS pour le projet de végétalisation des berges du Lac de Stoke.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

5.3 Demande d'aide financière – Centre de loisirs de Notre-Dame des Mères

**ATTENDU QUE** la municipalité doit investir dans ses infrastructures de loisirs en 2019.

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2019-058

DE refuser la demande de Notre-Dame des Mères pour la réfection de leur centre de loisirs.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**6. Comités et dossiers à traiter**

6.1 Administration et finances

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 Appui à une demande CPTAQ – Lot 5 287 197

**ATTENDU QUE** la décision # 162897 a déjà été rendue le 20 février 1990 sur cette propriété.

**ATTENDU QUE** la demande a pour but de modifier l'emplacement déjà autorisé, sans changer la superficie, let que proposé par un arpenteur géomètre, afin de rendre la marge arrière conforme à la réglementation municipale.

**ATTENDU QUE** la demande est pour se conformer à la réglementation en vigueur sur te territoire de la municipalité de Stoke.

**ATTENDU QUE** la présente demande n'a aucun impact sur l'agriculture

**ATTENDU QUE** la municipalité de Stoke recommande la présente demande sous forme de résolution.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-059

Le conseil de la Municipalité de Stoke, appui et recommande la demande du citoyen afin d'obtenir de la commission de protection du territoire agricole du Québec la permission de modifier l'emplacement sans modifier la superficie, afin de rendre la marge arrière conforme à la réglementation municipale.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.2.2 Appui à une demande CPTAQ – Lot 3 101 701

**ATTENDU QUE** la décision # 360623 (art 59) a déjà été rendue le 2 décembre 2009 sur cette propriété.

**ATTENDU QUE** la demande a pour but de vendre l'ensemble du lot 3 101 701 et non seulement la partie dans l'ilot déstructuré.

**ATTENDU QUE** la demande est conforme à la réglementation en vigueur sur te territoire de la municipalité de Stoke.

**ATTENDU QUE** la présente demande n'a aucun impact sur l'agriculture

**ATTENDU QUE** la municipalité de Stoke recommande la présente demande sous forme de résolution.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-060

Le conseil de la Municipalité de Stoke, appui et recommande la demande du citoyen afin d'obtenir de la commission de protection du territoire agricole du Québec la permission de vendre l'ensemble du lot 3 101 701 et non seulement la partie dans l'ilot déstructuré. Par conte s'il y avait construction, cette dernière devra se situer dans l'ilot déstructuré.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.2.3 *Renouvellement adhésion Cogesaf*

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-061

**DE** renouveler l'adhésion au COGESAF pour 75 \$.

**DE** désigner la conseillère Lucie Gauthier comme représentante de la municipalité habileté à siéger au COGESAF.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.3 Culture

6.4 Immobilisation et bâtiments

6.4.1 *Aide financière- Fonds AgriEsprit de FAC*

**ATTENDU QU'**une aide financière de Financement agricole Canada est disponible et pourrait profiter à la municipalité.

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu:

Rés. 2019-062

**DE** mandater la directrice générale pour déposer une demande d'aide financière pour couvrir une partie des coûts prévus pour le remplacement de portes et fenêtres du centre communautaire.

**DE** soumettre une demande à cet effet auprès de Financement agricole Canada jusqu'à 25 000 \$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.4.2 *Achat matériel informatique*

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2019-063

**D'**accepter la dépense prévue au budget pour un maximum de 3 000\$ plus taxes de matériel informatique pour le réseautage de l'hôtel de ville et bibliothèque ainsi qu'un nouvel ordinateur pour la bibliothèque.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.4.3 *Installation d'une porte dans la porte de garage – Centre communautaire.*

**ATTENDU QU'**une porte installée à même la porte de garage de la salle Appalaches du centre communautaire augmenterait la sécurité des usagers de la salle;

**ATTENDU QUE** cette porte augmenterait la capacité de la salle les Appalaches.

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2019-064

**DE** faire installer une porte de sortie de secours à même la porte de garage du centre communautaire au poste budgétaire d'amélioration locative du centre communautaire pour un budget d'environ 2 000\$ plus taxes.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.4.4 *Prévention parasitaire – immeubles municipaux*

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2019-065

**DE** donner le mandat de prévention parasitaire à A1 gestion parasitaire pour 2019 au coût approximatifs de 2 000\$ plus taxes.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.5 Loisirs

6.5.1 *Demande aide financière – Fête des bénévoles*

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu le formulaire de demande d'aide pour la soirée des bénévoles;

- Rés. 2019-066
- Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :
- DE** mandater la coordonnatrice en loisirs pour déposer une demande d'aide financière pour couvrir une partie des coûts prévus pour la soirée des bénévoles.
- DE** soumettre une demande à cet effet auprès du député provincial de 600 \$ pour une partie des coûts qui totalisent environ 4 000 \$.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*
- 6.6 Ressources humaines
- 6.6.1 *Formation inspecteur urbanisme*
- Rés. 2019-067
- Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :
- QUE** l'inspecteur soit autorisé à suivre la formation suivante :
- «Perfectionnement Règlement Q-2, R-22 : lecture des plans et demandes de permis» le 12 mars prochain au coût de 448\$ plus taxes.
- QUE** ses frais d'inscription soient payés par la Municipalité et que ses autres frais (déplacement, repas) soient remboursés selon la politique en vigueur à la Municipalité.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*
- 6.6.2 *Congrès COMBEQ inspecteur urbanisme*
- Rés. 2019-068
- Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :
- QUE** l'inspecteur soit autorisé à participer au congrès COMBEQ 2019 au coût de 620\$ plus taxes.
- QUE** ses frais d'inscription soient payés par la Municipalité et que ses autres frais (déplacement, repas) soient remboursés selon la politique en vigueur à la Municipalité.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*
- 6.6.3 *Heures estivales Directeur des travaux publics*
- Rés. 2019-069
- Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :
- QUE** les heures hebdomadaires du directeur des travaux publics soient augmentées à 40 heures semaines (ajustées au salaire horaire) pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre annuellement.
- D'**autoriser la directrice à ajouter un addenda en ce sens au contrat du directeur des travaux publics effectif au 1<sup>er</sup> mars 2019.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*
- 6.6.4 *Convention collective – Service incendie de Stoke pompiers à temps partiel*
- ATTENDU QUE** la convention collective des pompiers à temps partiel est venue à échéance le 30 novembre 2018.
- ATTENDU QUE** des rencontres entre les parties se sont tenues depuis.
- ATTENDU QUE** les parties en sont venues à une entente en février 2019.
- Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :
- Rés. 2019-070
- QUE** la directrice générale et le maire soient autorisés à signer l'entente telle que présentée aux membres du conseil lors d'un atelier de travail.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.7 Sécurité publique

##### 6.7.1 *Nominations Service incendie de Stoke*

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2019-071

D'accepter la nomination de Jonathan Lemaire à titre de lieutenant dans le service.

D'accepter la nomination de Rénaud Côté à titre de pompier à temps partiel du service.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

##### 6.7.2 *Achat vêtements - Service incendie de Stoke*

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2019-072

D'accepter la dépense prévue au budget de 3 081\$ plus taxes de vêtements.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.8 Voirie

##### 6.8.1 *Réparation fardier*

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2019-073

D'accepter la dépense prévue au budget de 6 500\$ plus taxes de réparation du fardier.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

##### 6.8.2 *Achat d'une plaque vibrante*

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2019-074

D'accepter la dépense prévue au budget de 3 000\$ plus taxes pour une plaque vibrante usagée.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

##### 6.8.3 *Utilisation de la ristourne pour projet SST*

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2019-075

D'utiliser le montant de la ristourne MMQ de 1 685\$ pour le projet de baie de chargement au garage municipal.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **7. Remise des rapports des officiers municipaux.**

Les différents rapports du directeur des travaux publics, du directeur du service incendie et de l'inspecteur ont été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

### **8. Trésorerie et finances**

#### 8.1 État prévisionnel de la situation

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose le rapport préliminaire de la situation financière au 28 février 2019.

8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles  
**CONSIDÉRANT QUE** les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement numéro 521 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

Rés. 2019-076

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

**QUE** le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 282 912.72 \$ et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées 22 208.32 \$ Opérations courantes à payer: 234 730.55 \$  
Salaires payés : 25 973.85 \$

**QUE** le rapport soit déposé et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**9. Autres sujets**

**10. Avis de motion**

**11. Règlements**

11.1 Adoption Règlement 554 fixant le traitement des élus municipaux aux fins d'ABROGER les règlements numéro 510 et 517

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté et qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Mario Carrier relativement à l'adoption du présent règlement;

**ATTENDU QUE** la procédure a été régulièrement suivie et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture devant l'assemblée ;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-077

D'adopter le Règlement numéro 554 fixant le traitement des élus municipaux aux fins d'ABROGER les règlements numéro 510 et 517 dont copie est jointe en annexe 1 aux présentes pour en faire partie intégrante.

*Dispense de lecture du règlement est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement au moins trois jours avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renonce à leur lecture.*

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**12. Invitations**

12.1 Invitation Souper bénéfique l'Envol – Aube lumière

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-078

**QUE** la Municipalité de Stoke achète (ou rembourse l'achat) d'un billet au coût de 175\$ le maire qui participera au souper bénéfique qui aura lieu le 18 avril prochain.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**13. Varia**

**14. Période de questions**

**15. Clôture et levée de l'assemblée**

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 26.

Rés. 2019-079

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Luc Cayer  
Maire

Sara Line Laroche  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

*Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

*Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.*

*Luc Cayer, Maire*

## ANNEXE 1

Province de Québec  
MRC du Val Saint-François  
Municipalité de Stoke

### **Règlement numéro 554 fixant le traitement des élus municipaux aux fins d'ABROGER les règlements numéro 510 et 517**

Attendu que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q.,c T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

Attendu que la municipalité est déjà régie par le règlement relatif au traitement des élus municipaux portant le numéro 510 et qu'il est nécessaire de faire un nouveau règlement correspondant à l'administration présente;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 4 février 2019 relativement à ce règlement;

Considérant qu'un projet de règlement a été présenté et déposé le 4 février 2019 relativement à ce règlement;

Considérant qu'une dispense de lecture a été donnée lors de l'avis de motion, les membres de ce conseil déclarent en avoir reçu une copie;

Qu'un avis public a été fait respectant le délai de 21 jours avant l'adoption dudit règlement aux endroits fixés par règlement.

**IL EST PROPOSE PAR**  
**APPUYE PAR**

Qu'il soit décrété et statué par le présent règlement portant le numéro 554 comme suit :

#### ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement numéro 554 fixant le traitement des élus municipaux aux fins d'ABROGER les règlements numéro 510 et 517.

#### ARTICLE 2 Rémunération du maire

La rémunération annuelle de base du maire est fixée à quinze mille cinq cent soixante et un dollars et dix cents (15 660.10\$) par année.

#### ARTICLE 3 Rémunération des conseillers

La rémunération annuelle de base d'un conseiller est fixée à cinq mille cent quatre-vingt-cinq dollars et deux cents (5 185.02\$) par année.

#### ARTICLE 4 Allocation

Tout membre du conseil reçoit, en plus de la rémunération fixée en vertu des articles 2 et 3 du présent règlement, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération fixée à son égard.

Cette allocation est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes à la fonction que le membre du conseil ne se fait pas rembourser de la manière prévue au chapitre 3 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q.,c T-11.001).

#### ARTICLE 5 Claude d'indexation



La rémunération à laquelle un membre du conseil a droit, en vertu des articles 2 et 3 de ce règlement pour l'exercice financier suivant l'adoption du règlement et les suivants est indexée à la hausse.

L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation prévu et ajusté le 1er janvier de chaque année selon l'indexation annuelle des rentes du Régime des rentes du Québec.

#### ARTICLE 6 Rémunération des membres de comités.

Les membres du conseil qui participent à une réunion d'un comité mis en place par le conseil municipal de Stoke a droit, s'il est présent, à une rémunération de 65\$ pour chacune des rencontres en plus de leur rémunération annuelle.

#### ARTICLE 7 Rémunération pour les ateliers de travail et séance du conseil.

Chaque membre du conseil qui participe à un atelier de travail ou à une séance du conseil a droit, s'il est présent, à la rémunération de 65 \$.

#### ARTICLE 8 Remboursement de dépenses

Chaque membre du conseil a droit d'être remboursé des dépenses réellement encourues par lui pour le compte de la municipalité suivant le tarif prescrit à la Politique de remboursement de certains frais en vigueur, pourvu que ces dépenses soient relatives à un acte ou à une série d'actes accomplis au Québec et dont le but n'est pas un déplacement hors du Québec. Les dépenses qu'effectue un membre du conseil pour assister à une réunion sur laquelle il a été mandaté pour siéger, à l'exception des réunions du conseil ou de comité de la municipalité, sont admissibles à un remboursement selon le tarif et les autres modalités prévues par la Politique de remboursement de certains frais en vigueur.

#### ARTICLE 9 Modalités de versements

La rémunération et les allocations de dépenses fixées en vertu du présent règlement sont versées par la municipalité selon les modalités que le conseil détermine par résolution.

#### ARTICLE 10

Le présent règlement prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et conformément à la loi.

#### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Présentation du projet : 4 février 2019*

*Avis de motion : 4 février 2019*

*Adoption du règlement : 4 mars 2019*

*Avis public : 5 mars 2019*